la feuille de chêne

bulletin d'information d'Avenir, Conservatoire d'espaces naturels Isère

n° 40 OCTOBRE 2013

PHOTO : J.-L. GROSSI/CEN ISÈRE

Les outils de gestion page 4

Le schéma régional de cohérence écologique

Des actions contre la fragmentation des habitats en Rhône-Alpes

Édito

Jean-Luc Fornoni
Président du Conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir

« **Depuis le 4 avril 2013, les quatre conservatoires d'espaces** naturels de Rhône-Alpes sont officiellement agréés par le Préfet de région et le Président du Conseil régional Rhône-Alpes. Nous sommes enfin arrivés au terme de ce long processus initié par les différentes lois Grenelle.

La signature officielle de cet agrément par les différentes parties a eu lieu le 22 août dernier en Savoie sur le site du marais du Pontet géré par nos collègues savoyards. Elle constitue une reconnaissance de l'action complémentaire des quatre conservatoires de Rhône-Alpes depuis plus de 25 ans dans l'accompagnement des politiques publiques de préservation de la biodiversité en y associant le plus largement possible les acteurs des territoires.

La présence du président de la Région, Jean-Jack Queyranne, et d'Eric Jalon, préfet de Savoie représentant le Préfet de région, à la signature de l'agrément témoigne, s'il en est encore besoin, de la confiance et du soutien des institutions pour le futur dans un contexte de profondes mutations de l'action publique.

Je termine cet éditorial en rendant hommage à un ami. Hommage d'autant plus agréable à écrire qu'il est en pleine santé. Yves François n'est plus le représentant de la Chambre d'agriculture à notre Conseil d'administration. Yves ne représentera donc plus le monde agricole au sein de notre Bureau. Il en a inlassablement défendu le point de vue en nous expliquant les inquiétudes que pouvaient générer auprès des agriculteurs certaines orientations nationales, voire certaines de nos actions. Les convictions d'Yves, que je partage, sont que les intérêts du monde agricole et ceux de la défense de l'environnement ne sont pas incompatibles et qu'il est possible, en travaillant en concertation, de protéger la biodiversité tout en maintenant une agriculture rémunératrice pour ceux qui en vivent.

Yves a été remplacé à la vice-présidence du conservatoire par André Coppard, suppléé par Françoise Soullier. À tous les deux, je souhaite la bienvenue. »

À LA LOUPE LE BUDDLÉIA DE DAVID

PHOTO : G. PASQUIER/CEN ISÈRE

Cette plante arbustive s'observe dans toute l'Isère. Ses inflorescences violet pourpre, abondantes, proches de celles du lilas, décorent les terrains remaniés récemment avec une préférence affichée pour les milieux alluviaux (Rhône, Isère, Drac...). Cette plante pionnière, originaire de Chine, a longtemps été plantée par les jardiniers et dans les espaces verts pour sa floraison estivale abondante et pour son nectar qui lui a donné son autre nom d'arbuste à papillon. Malheureusement, le Buddléia s'est trop bien adapté à notre territoire et il tend à se substituer à la végétation indigène. Il a ainsi été noté comme plante invasive avérée dans le livret "les plantes envahissantes de l'Isère", édité en 2006 par le Conseil général de l'Isère. Il est désormais nécessaire de lutter activement pour contenir son expansion par arrachage des pieds et plantation d'essences indigènes, le Buddléia ne supportant pas l'ombre. La coupe simple est contreproductive car les rejets sont bien plus vigoureux par la suite.

Roger Marciau

SOMMAIRE

Des nouvelles des sites 2
- L'espace alluvial de la Rolande et du Maupas
- Le marais de Sailles
- L'Île Falcon

Les outils de gestion 4
- Le schéma régional de cohérence écologique

Le point sur... 10
- Le Life défense nature 2 mil
- Le Leader tourbières

L'association Les Conservatoires 11
- Un fonds de dotation pour les conservatoires d'espaces naturels
- En bref...

Partenaires 12
- Florent Baud et Edf

Le Conservatoire se présente 12

Passage à petite faune du Maupas permettant aux animaux de traverser la départementale 523

PHOTO : N. BIRON/CEN ISÈRE

Espace alluvial de la Rolande et du Maupas

Un Ens local qui bouge

Un nouveau plan de préservation et d'interprétation a été réalisé et rendu par le conservatoire en mars 2013 pour le compte de la mairie de Le Cheylas. Les opérations sont programmées sur dix ans (au lieu de cinq pour le précédent) avec une évaluation à mi-parcours pour rectifier si besoin des actions de gestion en fonction du résultat des suivis scientifiques.

Suite au travail du plan de préservation qui a démontré la valeur patrimoniale des étangs du Maupas et suite au classement en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) en 2010 des zones humides de la Rolande et du Maupas, la commune de Le Cheylas a délibéré en début d'année 2013 en faveur de l'extension de la zone d'intervention de l'espace naturel sensible au secteur du Maupas. Le site passe ainsi d'une surface de 45,25 ha à 50,5 ha (le nom de l'Ens évolue en conséquence). Cette extension concerne également des parcelles en amont de la route départementale afin de conforter le couloir de vie du Maupas à l'Isère.

Enfin, le passage à petite faune tant attendu qui permet, entre autres, aux amphibiens de traverser la départementale 523 entre le Maupas et le versant, a été réalisé à l'automne 2012. Il a la particularité de présenter un rebord en béton, appelé "casquette" qui doit empêcher les rainettes arboricoles, espèce emblématique de l'Ens, d'escalader les barrières en béton et de se faire écraser sur la chaussée. Enfin, Réseau ferré de France, en profitant des travaux d'électrification de la ligne Grenoble-Montmélian, a installé des buses sous la voie ferrée permettant cette fois-ci le passage de la petite faune entre la Rolande et les étangs du Maupas.

Roger Marciau

Le marais de Sailles doit faire l'objet d'un troisième plan de préservation et d'interprétation en 2014

PHOTO : R. MARCIAU/CEN ISÈRE

Marais de Sailles

Renouvellement du plan de gestion

Le marais de Sailles est situé sur la commune de Saint-Pierre-d'Allevard au nord du massif de Belledonne. Cet espace naturel sensible de 14 ha, est situé à 480 m d'altitude.

Longtemps fauché pour la bauche, il a été abandonné depuis plusieurs années. De multiples atteintes et l'absence de gestion ont entrainé la disparition de ses habitats naturels les plus remarquables et de leur cortège d'espèces rares. Les bas marais abritaient des orchidées remarquables comme l'Orchis de Traunsteiner, le Liparis de Lœsel, l'Orchis odorant et l'Orchis des marais qui n'ont pas été revus depuis les années 2000. Seules persistent encore quelques parcelles de milieu ouvert où est présente la Fougère des marais (espèce protégée également).

Depuis 1999 (premier plan de gestion, réalisé par le Conservatoire), la commune s'est engagée dans la gestion du site afin de réhabiliter ce marais. En 2003, le site a ainsi été inscrit au réseau des espaces naturels sensibles du Conseil général de l'Isère. Le deuxième plan de gestion (réalisé par le Conservatoire en 2006) arrive aujourd'hui à son terme et doit être renouvelé. La commune doit réaliser un bilan de ce dernier plan et lancer les appels d'offre pour la réalisation du nouveau plan de préservation et d'interprétation en 2014.

Laura Jameau

Île Falcon

Partenariat EDF/Conservatoire

Le Conservatoire d'espaces naturels Isère - AVENIR compte parmi ces missions l'accompagnement des collectivités et de certains acteurs ruraux et industriels dans la prise en compte des milieux naturels dans leurs actions d'aménagement du territoire et de préservation du patrimoine naturel.

Convention d'assistance

Suite à la construction d'une centrale hydroélectrique sur la chute de Gavet, EDF s'est engagé dans la mise en œuvre de mesures compensatoires sur les sites de l'Île Falcon et autour du pont de Gavet.
Ainsi, une convention a été signée entre EDF, les services de l'État, les collectivités locales et le CEN Isère pour mener une gestion conservatoire sur ces deux sites sur une durée de quinze ans, en compensation du préjudice subi par le milieu naturel, la perte d'habitats et la destruction d'espèces protégées.
Afin de définir les opérations de restauration lui permettant de répondre à ses obligations, EDF a mandaté un bureau d'études spécialisé "Mosaïque Environnement" pour la réalisation d'un plan de gestion conservatoire à 5 ans sur ces deux sites. Dans la perspective de sa mise en œuvre opérationnelle, EDF a associé le conservatoire de l'Isère à la définition des principaux objectifs et opérations de gestion afin que ceux-ci soient les plus cohérents possibles avec les enjeux naturalistes du site.

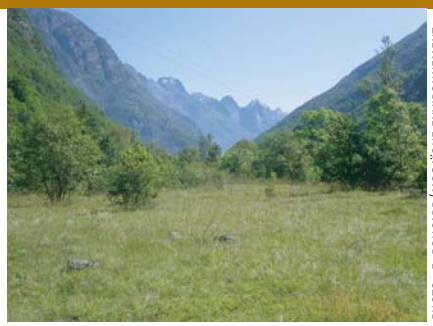
PHOTO : E. BOUCARD/MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT

PHOTO : S. FLAGEUL/EDF

Dans le cadre de la renaturation du site, il a été prévu le démantèlement de routes

Les enjeux principaux et objectifs du plan de gestion

(Voir tableau ci-dessous)

Travaux de renaturation

Les travaux de renaturation de la zone Île Falcon, à la charge d'EDF, ont été réalisés en début d'année. Ils ont consisté en l'enlèvement de tous les déchets (verre, pneus, ferrailles, plastiques...) déposés sauvagement sur le site depuis des années, mais aussi à de gros travaux de démantèlement des anciennes routes et fondations de maison. L'opportunité de la présence des pelleteuses a été saisie pour déraciner les nombreux arbres et haies d'espèces ornementales, anciennement liés aux habitations du site. Ils devront être évacués dans une filière adaptée à l'automne. Quelques haies ont cependant été maintenues afin de garantir le déplacement de chauves-souris, présentes en nombre sur le site.

LAURA JAMEAU

Enjeux identifiés	Objectifs à long terme	Espèces végétales ou animales à enjeux associées	Facteurs plus ou moins influençant l'état de conservation	Type d'intervention proposée
Habitats de pelouses sèches et de prairies	Maintien des habitats ouverts	Cortège avifaunistique, reptiles , papillons et chiroptères Orchidées remarquables	Surpâturage, enrichissement et enfrichement	Pâturage extensif et fauche
Boisements thermophiles et humides	Libre évolution	Cortège avifaunistique, chiroptères Salamandre	Coupe importante	Gestion passive
Boisements artificiels	Diversification	Chiroptères	Coupe importante	Diversification de la strate arborescente et gestion passive
Haies	Maintien du rôle de corridor	Chiroptères	Discontinuité, faible épaisseur, mono-spécificité	Diversification et épaississement
Habitats humides	Renforcement de la fonctionnalité	Crustacés, odonates et amphibiens Espèces végétales de milieux humides	Linéarité des cours d'eau, entretien des fossés, remblaiement	Diversification du lit du cours d'eau, étude de faisabilité de recréation de zone humide sur le secteur aval
Déchets et anciennes infrastructures	Renaturation des sites	Toutes les espèces	-	Enlèvement des déchets, des espèces plantées et des infrastructures
Espèces de Chiroptères	Maintien des populations	Chiroptères	Disparition des haies, dérangement, coupe de boisements	Maintien et renforcement des haies, maintien des boisements
Cortège avifaunistique	Maintien des populations	Cortège avifaunistique	Coupe des boisements, artificialisation du milieu, disparition des haies et bosquets	Maintien et renforcement des haies, maintien des boisements, maîtrise de la fréquentation

PHOTOS : M. COSQUER/CEN ISERE

Le schéma régional de cohérence écologique

SRCE, TVB : des noms de code qui ont fait fantasmer ou s'inquiéter bon nombre de personnes, mais que se cache-t-il réellement derrière ces acronymes ?

La lutte contre l'érosion de la biodiversité est devenue un enjeu affiché au niveau international lors du Sommet de la Terre à Rio, en 1992. En France, cet enjeu a été reconnu par la stratégie nationale pour la biodiversité en 2004.
Dans nos territoires, cette altération de la biodiversité est liée à un grand nombre d'activités humaines : l'urbanisation et l'agriculture intensive qui entraînent une perte d'habitats importante mais aussi une dégradation de leurs fonctionnements (pollution, eutrophisation). En parallèle, il faut prendre en compte la construction d'infrastructures qui induit une fragmentation des habitats (exemple des routes qui traversent les forêts, devenant ainsi une barrière infranchissable pour de nombreuses espèces). Mais, à cela, il faut rajouter une liste d'activités occasionnant un impact sur les continuités biologiques comme, par exemple, les aménagements touristiques et industriels…

En 2007, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie lançait le projet de la trame verte et bleue (TVB) afin de remédier au phénomène de fragmentation des habitats, l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité.
La loi Grenelle du 12 juillet 2010 identifie trois niveaux réglementaires de déclinaison de la TVB. Ces trois niveaux orientent et planifient cette mise en œuvre au travers :

- des orientations nationales,
- des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE),
- des documents de planification et projets des collectivités.

Les niveaux national et régional apportent des éléments de cadrage et des objectifs, et les documents d'urbanisme permettent d'intégrer ces enjeux dans la planification des collectivités. Néanmoins, ces trois niveaux ne suffisent pas à assurer la préservation et la restauration des continuités écologiques. Cela passe aussi par la mobilisation d'outils opérationnels permettant la gestion, la remise en bon état de milieux.
La définition de la trame verte et bleue repose donc pour partie sur la production des schémas régionaux de cohérence écologique élaborés conjointement par l'État et les Régions. Outre la présentation des enjeux régionaux et la cartographie des continuités écologiques de la région, les SRCE définissent un Plan d'action stratégique qui s'appuie sur l'identification d'outils, en particulier contractuels, à mobiliser aux échelles infrarégionales.
Le SRCE est un appui incontournable à la contractualisation réalisée à l'échelle des Conseils régionaux et généraux principalement.

Une réflexion sur les réseaux écologiques initiée de longue date

L'expérience-clé du RÉDI (Réseau Écologique Départemental de l'Isère)

En 2001, le Conseil général de l'Isère a mandaté le bureau d'écologie suisse Éconat afin d'établir ce qu'on appelle désor-

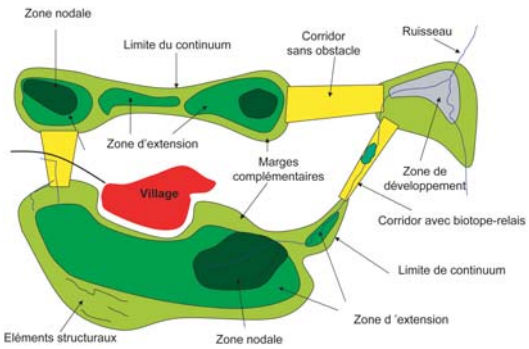

Schéma d'un réseau de type forestier (d'après Guy Berthoud)

ZOOM SUR...

L'altération des continuités biologiques

La fragmentation des milieux naturels affecte la biodiversité selon 4 mécanismes principaux :

- **L'effet "mécanique"** est la destruction directe de l'habitat par l'homme et ses activités.

- **La perturbation des processus de dispersion.** Les espèces peuvent être mises en danger quand la fragmentation provoque la séparation d'une grande population en plusieurs petites qui ne sont plus reliées entre elles. Ces populations ne pourront pas survivre sur le long terme du fait de leur faible effectif, et de celui de l'appauvrissement génétique que cela va induire, les rendant plus sensibles aux conditions extérieures.

- **La diversité d'habitats réduite** avec des populations restreintes. La diversité des habitats contribue à la diversité des espèces. Dans certains cas, les espèces exigent la présence d'une diversité d'habitats pour vivre : un habitat lié à la nidification, un autre à l'alimentation, un à la reproduction...

- **L'effet de bordure :** l'habitat initial sera dénaturé du fait de l'augmentation de l'effet de bordure (modification de l'ensoleillement, du régime des vents ou encore du régime de température), qui va altérer les modèles locaux de diversité et la dynamique des populations. Un nouveau cortège d'espèces (moins exigeantes en termes de qualité du milieu) sera donc présent sur cet espace au détriment de celui de l'espace cœur.

mais le Rédi, sur le modèle du réseau écologique suisse (le Ren).
En Rhône-Alpes, au regard de l'évidence d'une fragmentation écologique croissante, la prise de conscience des acteurs de l'enjeu de connaître et d'agir s'est faite et formalisée dès les années 90.
En 2006, la Région Rhône-Alpes a voté sa politique-cadre relative au patrimoine naturel. Dans cette délibération, la Région affirme sa volonté de construire un réseau régional des espaces naturels préservés, qui s'appuie sur les espaces naturels protégés (dont les Réserves Naturelles Régionales [Rnr], les sites à forte biodiversité et les corridors biologiques).
Pour atteindre cet objectif, la Région a lancé, début 2007, une étude visant à identifier et à cartographier les réseaux écologiques de Rhône-Alpes. Cette étude a été conduite par les bureaux d'étude Asconit consultants et Biotope. Ce travail a donné naissance à l'Atlas des réseaux écologiques de Rhône-Alpes (atlas Réra). Il cartographie au 1/100 000e les réseaux écologiques du territoire et les corridors biologiques.

Le Srce, une co-construction encadrée

La gouvernance : un cadre *a minima* fixé par la loi

En application de l'article L. 371-3 (C. env.), le Srce est "élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'État, en association avec un Comité régional "trames verte et bleue" (Crtvb) créé dans chaque région".
La Région Rhône-Alpes et l'État (Dreal) assurent ainsi un co-pilotage de la démarche, consultant le Crtvb et/ou son "Bureau" composé de 16 membres, le Comité de coordination technique (Cotech), à chaque étape-clé.

PHOTOS : N. BIRON/CEN ISÈRE

Certaines voies de communication constituent un obstacle infranchissable pour la faune, limitant ainsi sa circulation au sein des différentes zones de vie

Une boite à outils préexistante

Les démarches Tvb et, par extension, Srce se multiplient sur les territoires. Après l'identification des continuités écologiques à leur échelle, beaucoup de ces territoires s'interrogent sur la mise en œuvre opérationnelle de la Tvb et sur les outils à mobiliser dans ce cadre.
Les lois Grenelle ne prévoient pas la création de nouveaux outils mais recommandent de s'appuyer sur les outils, notamment contractuels, existants. Ainsi, ce sont les Scot, Plu, cartes communales qui définissent les principes de connexions, les délimitent et les transcrivent à l'échelle cadastrale.

En Rhône-Alpes

Les Contrats de territoire corridors biologiques permettent de mettre en place des actions concrètes, comme la restauration des passages à faune avérés ou potentiels pour permettre le franchissement des infrastructures et limiter les risques d'accidents de la circulation, la protection et la restauration d'éléments paysagers favorables à la biodiversité (maillage boisé et bocager, haies, mares, friches, etc.), l'accompagnement technique et financier des agriculteurs pour adapter leurs pratiques agricoles et rendre les corridors plus fonctionnels, la sensibilisation des habitants, des décideurs à la prise en compte des enjeux de préserva-

NOTION JURIDIQUE

La "prise en compte"

La notion de **"prise en compte"** renvoie au niveau le moins contraignant d'opposabilité (les autres étant, dans l'ordre, la "conformité" et la "compatibilité") et signifie que les documents de rang inférieur ne doivent pas remettre en cause les orientations générales définies par la norme immédiatement supérieure.

Dans l'arrêt du Conseil d'État du 17 mars 2010, ministre de l'Écologie c/ Frapna, les juges ont estimé que cette notion permettait de "s'écarter des orientations fondamentales du document supérieur à condition qu'existe un motif tiré de l'intérêt général de l'opération et dans la mesure où ce motif le justifie".

EXEMPLE

Le contrat de territoire corridors biologiques entre la Région Rhône-Alpes et Saint-Étienne Métropole

Le Conseil régional Rhône-Alpes ayant réalisé la cartographie du réseau écologique Rhône-Alpes (RÉRA), Saint-Étienne Métropole a souhaité poursuivre l'étude des corridors écologiques et éclaircir les conditions d'application de ces corridors au sein du SCoT Sud Loire. Le Contrat de territoire corridors biologiques signé en mai 2011 entre Saint-Étienne Métropole et la Région Rhône-Alpes a fourni un cadre et un appui à cette démarche. Il permet de mettre en place des actions concrètes de restauration des passages à faune avérés ou potentiels pour le franchissement d'infrastructures, de protection et restauration d'éléments paysagers (maillage boisé et bocager, haies, mares, friches, etc.), d'accompagnement technique et financier des agriculteurs pour adapter leurs pratiques et de sensibilisation des habitants.

tion de ces espaces naturels dans le choix d'aménagements d'urbanisme.
Ces contrats mis en place par les Régions sont des dispositifs financiers clés pour les collectivités territoriales souhaitant réaliser des actions de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

En Isère

Plusieurs territoires se sont engagés dans des démarches.

le SCoT Grenoblois (schéma de cohérence territorial)

C'est l'un des 11 SCoT exemplaires (sur 380, en cours ou approuvés à l'échelle de la France), désignés "SCoT du Grenelle" par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM). La désignation des SCoT du Grenelle est une initiative du MEEDDM. Son objectif est de constituer un réseau d'expériences entre des SCoT faisant écho aux orientations que doivent porter les politiques d'aménagement du territoire.

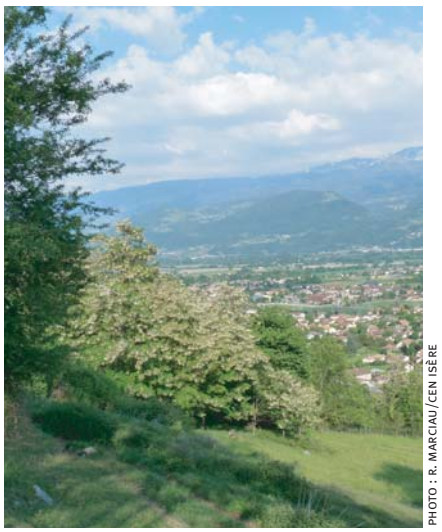

PHOTO : R. MARCIAU/CEN ISÈRE

Le territoire Bièvre Valloire

Le syndicat mixte Bièvre-Valloire s'est engagé dans une réflexion pour intégrer ces problématiques. Il réalise ainsi une étude de préfiguration dans la perspective de déposer un projet de contrat corridor.

La communauté de communes de Bièvre-Valloire a édité un document expliquant la notion de corridors biologiques et leur utilité.

La communauté de communes du Sud grenoblois

Elle s'est, quand à elle, d'ores et déjà engagée dans la définition de la trame verte et bleue sur son territoire. Elle s'est, pour cela, entourée d'un comité technique entre autres composé d'associations naturalistes locales (LPO, Gentiana, Flavia, FRAPNA...). Après avoir intégré les données du SCoT, notamment en valorisant les données des inventaires des zones humides et des pelouses sèches comme "Réservoirs de biodiversité", il a été décidé de travailler dans un premier temps sur 5 corridors d'enjeux majeurs du territoire de la communauté de communes, où seront définies des actions opérationnelles. La phase d'identification de ces 5 secteurs a été réalisée à partir

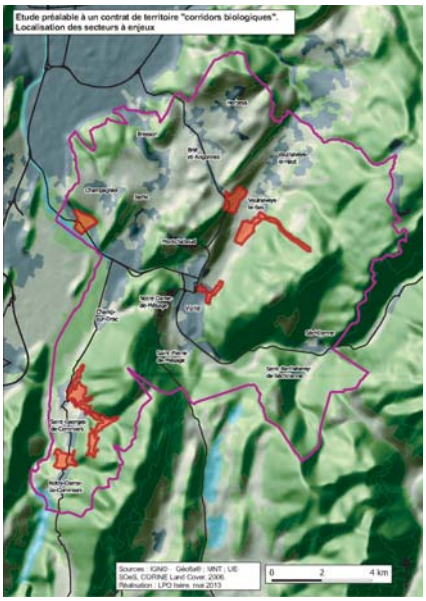

de la méthodologie de "Fragmentation urbaine" et des inventaires existants. La phase de terrain est en cours pour affiner les cartographies d'habitats existantes, et intégrer les principaux éléments structurant du paysage (haies, arbres isolées, bandes enherbées, voiries...). La phase de définition des opérations à mener devrait débuter d'ici la fin de l'année.

Programme LIFE couloir de vie dans le Grésivaudan

Dans le cadre de sa politique de développement durable, le Conseil général s'est engagé pour le maintien et la restauration des corridors biologiques sur cet espace très contraint. Ce programme d'actions a fait l'objet du dépôt et de l'élection du projet au fonds européen de développement. Il associe la Région

PHOTOS : J.L. GROSSI/CEN ISÈRE

Les routes constituent souvent des barrières aux déplacements de la faune.

PHOTO : CGI

Rhône-Alpes, AREA, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'Association départementale des digues Isère Drac Romanche ; ainsi que l'ensemble des autres acteurs. Plusieurs actions ont déjà été conduites : reconnexions de cours d'eau, rétablissement de franchissement de chaussées au travers de passage à petite faune (voir article page 2), installation de détecteurs de faune le long des routes avertissant les automobilistes…

La trame verte et bleue de l'agglomération grenobloise

Engagée en 2013, l'étude de définition de la trame verte et bleue de l'agglomération grenobloise a pour objectifs de définir le réseau écologique de l'agglomération et d'élaborer une stratégie de préservation et de restauration des continuités écologiques.

La co-construction de la cartographie de la trame verte et bleue et l'élaboration de stratégie partenariale et adaptée au cas par cas aux spécificités du territoire seront les gages de la réussite de la démarche qui devrait aboutir fin 2014.

L'élaboration rhônalpine et ses spécificités

Le SRCE est encadré par différents textes de loi mais une certaine souplesse est tolérée dans sa déclinaison régionale. En Rhône-Alpes, deux originalités ont conduit à une adaptation, elles concernent deux points importants :

- À côté des pôles de biodiversité (foyers riches en espèces végétales et animales aussi appelés réservoirs de biodiversité ou zone nodale), un autre type d'espaces a été qualifié d'espaces perméables. Ce ne sont pas des secteurs particulièrement riches du territoire, mais ils sont, de par leurs caractéristiques, utilisés par la faune et la flore pour se déplacer et coloniser des territoires voisins. Si l'on additionne les surfaces des réservoirs de biodiversité et des espaces perméables, on avoisine les 2/3 de la surface de la région.
- Une autre originalité proposée par les rédacteurs du SRCE consiste à cartographier les corridors à préserver sous deux modes de représentation (voir schéma page 8) : les corridors "Axe" où il existe peu de marge de manœuvre dans le territoire pour conserver des possibilités d'échange d'espèces entre les différents compartiments. L'axe tracé sur la carte indique l'emplacement quasi-exact du corridor à préserver, restaurer, créer. Les corridors "Fuseau" constituent eux, à l'inverse, des enveloppes à l'intérieur desquelles il existe une importante marge de manœuvre pour positionner le corridor à préserver, restaurer et créer.

Lorsque l'on fait la somme des surfaces concernées par les pôles de biodiversité et les corridors identifiés, on atteint 25 % du territoire régional. Cette surface monte à 66 % si l'on intègre les espaces perméables.

95 % des mesures prescrites dans le SRCE sont déjà présentes dans les différents SCoT concernés.

Il restera ensuite à décliner et affiner le SRCE localement pour adapter les orientations aux enjeux du territoire et préciser la TVB pour que les actions soient en phase avec la réalité de terrain.

PHOTO : J.-L. GROSSI/CEN ISÈRE

Passage enherbé en bordure de route sur un pont traversant une ligne de chemin de fer.

EN SAVOIR PLUS

Le SRCE se présente aujourd'hui sous la forme d'un rapport écrit comportant le diagnostic du territoire régional, les enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques, les différentes composantes de la TVB et un plan d'action organisé selon 7 grandes orientations.

À ce document est associé un atlas cartographique qui présente le réseau régional au 1/100 000e en une soixantaine de planches.

Cette version du SRCE est mise à la consultation pour une durée de trois mois (jusqu'à mi novembre) pour une enquête publique en fin d'année (du 01 décembre 2013 au 15 janvier 2014).

Pour le consulter : http://biodiversite.rhonealpes.fr/spip.php?rubrique91

Atlas cartographique du SRCE :
http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/aout-2013-le-srce-de-rhone-alpes-a3357.html

Atlas des réseaux écologiques de Rhône-Alpes :
www.cartorera.rhonealpes.fr

Page SRCE du site de la DREAL :
http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-r208.html

Rubrique Srce du site de la Région Rhône-Alpes :
http://biodiversite.rhonealpes.fr/spip.php?rubrique64

Projet européen de restauration des corridors biologiques du Grésivaudan :
http://www.corridors-isere.fr/

SCoT Sud Loire :
http://www.agglo-st-etienne.fr/lagglo-en-actions/developpement-durable/les-corridors-biologiques/

Rendu cartographique du SRCE

Le territoire rhônalpin passé au crible

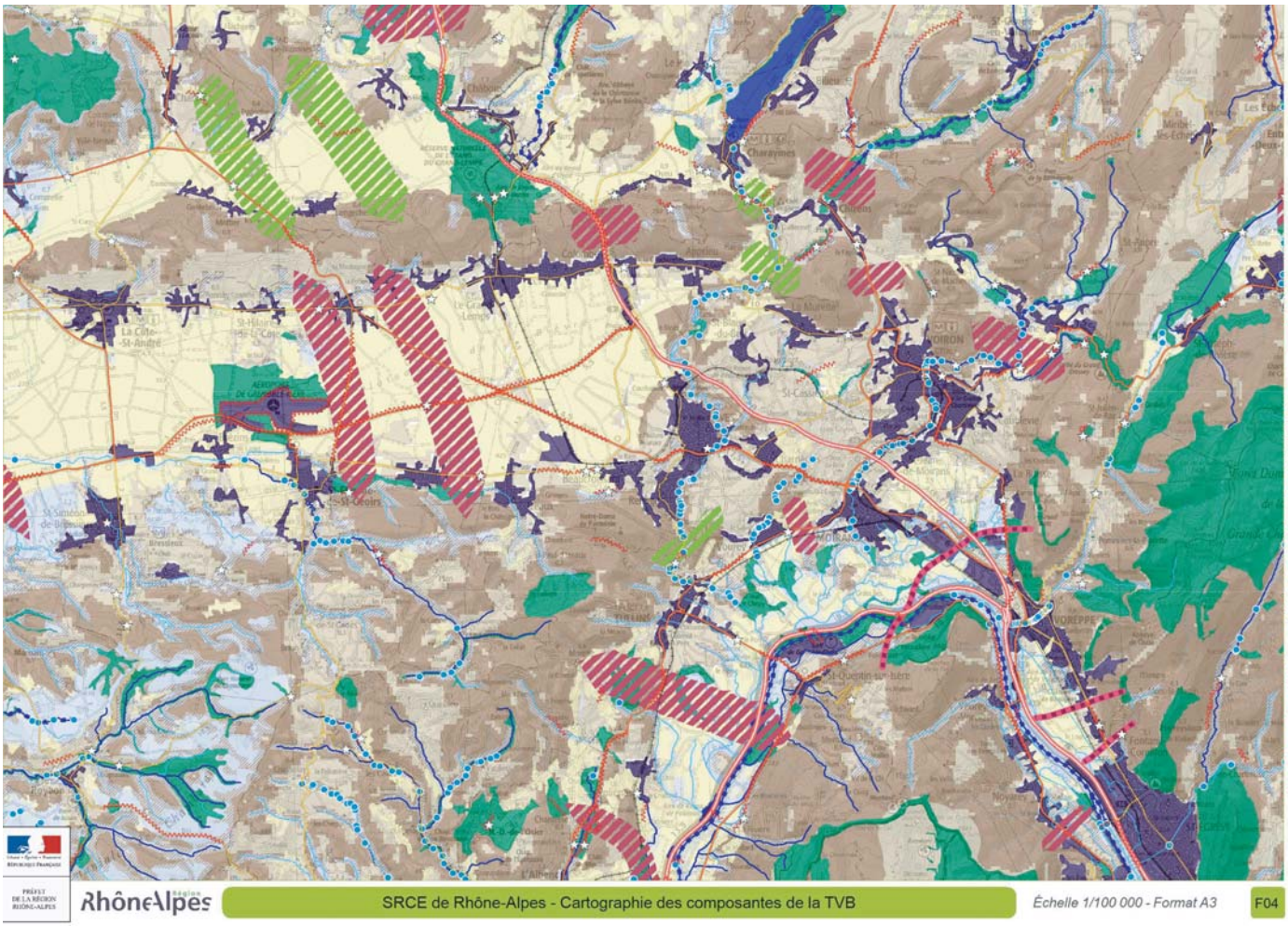

La Trame bleue :

Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue

- Objectif associé : à préserver
- Objectif associé : à remettre en bon état

Grands lacs naturels

- Objectif associé : à remettre en bon état
  Lac Léman, Le bourget du Lac, Aiguebellette, Lac de Paladru
- Objectif associé : à préserver
  Lac d'Annecy

Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Zones humides - Inventaires départementaux

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état
Pour le département de la Loire, seules les zones humides du bassin Rhône-Méditerranée sont représentées

Espaces perméables terrestres * : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité

Perméabilité forte

Perméabilité moyenne

Espaces perméables liés aux milieux aquatiques *

** constitués à partir des données de potentialité écologiquedu RERA (Réseau Ecologique de Rhône-Alpes, 2010)*

Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire
La connaissance de leur niveau réel de perméabilité reste à préciser

Réservoirs de biodiversité :

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Corridors d'importance régionale :

Fuseaux	Axes	Objectif associé :
		- à préserver
		- à remettre en bon état

Que sont les fuseaux et les axes de biodiversiré ?

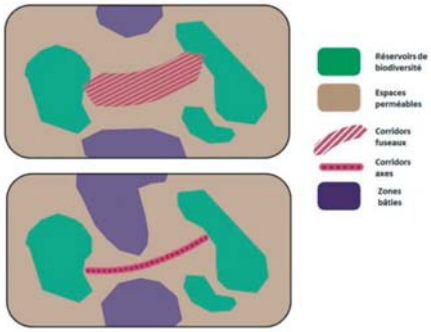

Zones artificialisées

Plans d'eau

Cours d'eau permanent et intermittent, canaux

Infrastructures routières

Type autoroutier

Routes principales

Routes secondaires

Tunnels

Infrastructures ferroviaires

Voies ferrées principales et LGV

Tunnels

Points de conflits (écrasements, obstacles...)

Zones de conflits (écrasements, falaises, obstacles, risques de noyade ...)

Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau (ROE V5, mai 2013)

Projets d'infrastructures linéaires

Routes, autoroutes

Voies ferrées

Pour le tracé Lyon-Turin, les sections de tunnel ne sont pas représentées
(Données non exhaustives)

PHOTOS : J.-B. STROBEL / CEN ISÈRE

Les orientations du schéma régional de cohérence écologique

• Orientation 1

Prendre en compte la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement

L'objectif prioritaire du SRCE est d'éviter les actions pouvant avoir un impact négatif sur les différentes composantes de la trame verte et bleue. Aussi, la prise en compte de l'ensemble des composantes de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme permet d'éviter, le plus en amont possible, qu'elles ne soient dégradées de manière irréversible par des projets d'urbanisation et d'artificialisation des sols.

• Orientation 2

Améliorer la transparence des infrastructures et ouvrages vis-à-vis de la trame verte et bleue

L'impact des infrastructures et des ouvrages de transport sur la fonctionnalité écologique des espaces a été reconnu comme l'un des principaux enjeux pour la région Rhône-Alpes. Infrastructures et ouvrages constituent, pour la majorité des espèces animales et végétales (tant terrestres qu'aquatiques voire aériennes) des barrières artificielles, ponctuelles, linéaires ou surfaciques, nuisant à leurs capacités de déplacement. Cet enjeu est déjà perçu et généralement intégré dans les pratiques des gestionnaires d'infrastructures. De plus, une réglementation encadre fortement, par le régime des études d'impact, tout nouveau projet d'infrastructure.

• Orientation 3

Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers

Les espaces agricoles et forestiers contribuent également à la qualité et à la structuration de la trame verte et bleue de Rhône-Alpes. Dans ce contexte, il s'agit de garantir le foncier agricole sur le long terme, de promouvoir des pratiques de gestion favorables à la biodiversité tout en évitant de déstabiliser des outils ou des filières de production.

• Orientation 4

Accompagner la mise en œuvre du SRCE

La mise en œuvre du SRCE et son efficacité quant à l'engagement d'actions de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, au niveau territorial le plus adapté, passe par la structuration d'un dispositif d'accompagnement et de gouvernance pérenne. L'accompagnement pourra prendre des formes diverses selon les demandes des partenaires : explicitation des mesures du plan d'actions, conseils sur les pratiques favorables à la trame verte et bleue, mises à disposition de documents et guides techniques, mobilisation des réseaux d'acteurs...

Les moyens techniques et financiers nécessaires sont mobilisés pour coordonner, accompagner, former les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du SRCE et sensibiliser aux enjeux de la Trame verte et bleue.

• Orientation 5

Améliorer la connaissance

L'amélioration et l'approfondissement des connaissances, permettant un dialogue sur des bases homogènes et partagées, sont un enjeu fort du SRCE. Cette volonté d'amélioration en continu des connaissances porte tant sur les composantes de la trame verte et bleue, les espèces et les habitats de cohérence trame que sur certains modes de gestion ou d'intervention.

• Orientation 6

Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

Un des objectifs majeurs du SRCE est de mettre en place des synergies entre les politiques publiques et privées liées à l'aménagement du territoire, pour qu'elles concourent de manière cohérente et durable au maintien ou à la remise en bon état des continuités écologiques régionales.

• Orientation 7

Les territoires de projet de la trame verte et bleue pour les six premières années de mise en œuvre du SRCE

Le croisement du diagnostic, des enjeux régionaux spatialisés relatifs aux continuités écologiques et de la cartographie des composantes de la Trame verte et bleue, fait émerger des secteurs prioritaires pour la mise en œuvre d'actions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

JEAN-LUC GROSSI

PHOTO : N. BIRON/CEN ISÈRE

Petit étang de Vienne dans le camp militaire des Chambaran

LIFE défense nature 2 mil

Un LIFE terrain militaire dans les Chambaran

La Commission Européenne finance au titre du programme d'initiative communautaire LIFE Nature le projet "Restauration et conservation de la biodiversité remarquable des terrains militaires du Sud Est de la France" coordonné par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, sous le nom résumé de "LIFE défense nature 2 mil".

Lancé en octobre 2012, "LIFE défense nature 2 mil" est le premier projet français s'intéressant à la biodiversité des sites militaires. Celui-ci nécessite une étroite coopération entre le Ministère de la Défense, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes et les nombreux partenaires associés dont le conservatoire de l'Isère.

En raison de leur activité, les terrains militaires ont été préservés de l'urbanisation et de l'agriculture intensive depuis le début du XXe siècle. Ils sont donc devenus de précieux réservoirs de biodiversité. Ainsi, sur les 250 000 hectares appartenant au Ministère de la Défense, 42 000 ont été intégrés au réseau européen Natura 2000. Afin de gérer au mieux ces espaces d'exception, le Ministère de la Défense et la Fédération des conservatoires d'espaces naturels ont signé une convention partenariale en 2009.

Forts d'une collaboration d'une dizaine d'années, l'État Major de soutien défense de Lyon et le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes ont proposé à l'Union Européenne le projet "LIFE défense nature 2 mil". D'une durée de 4 ans (2012-2016), il prévoit des actions démonstratives de restauration et de conservation d'habitats et d'espèces sensibles, adaptées aux usages particuliers des sites. Il vise également l'intégration des enjeux de protection de la biodiversité dans la gestion et les usages des terrains militaires. Le CEN Rhône-Alpes assure la coordination générale.

Parmi les quatre sites d'expérimentation retenus, figure le camp de Chambaran cis entre l'Isère et la Drôme, géré par le 7e bataillon de chasseurs alpins.

Le conservatoire de l'Isère est impliqué de longue date sur ce territoire des Chambaran avec la restauration puis la gestion de la tourbière des Planchettes, propriété de la Commune de Saint-Siméon de Bressieux, les prospections approfondies des zones humides à l'occasion de l'inventaire des tourbières en 2000 puis de l'inventaire des zones humides entre 2006 et 2008. C'est grâce aux partenariats noués lors de ces inventaires que le conservatoire a initié puis participé, en 2009-2010, à un programme ambitieux de restauration des vallons tourbeux du plateau piloté par l'ONF.

Le CEN Isère a, par conséquent, été sollicité par le CEN Rhône-Alpes pour réaliser la cartographie des habitats naturels et espèces végétales remarquables des étangs du camp qui, à ce jour, sont très peu prospectés par les naturalistes. Le travail de terrain se déroule en été et automne de cette année.

ROGER MARCIAU

Leader Tourbières

Vers une prise en considération partagée des tourbières et zones humides pâturées d'altitude

Le Conservatoire s'est engagé aux côtés de la Fédération des alpages de l'Isère sur le massif de Belledonne dans un programme Leader visant à prendre en compte l'eau et les milieux naturels associés dans la gestion pastorale. Il s'agit de développer des partenariats d'intervention au profit de la préservation et de la mise en valeur des ressources "eau", "fourrage" et "biodiversité".

La chaîne de Belledonne abrite un nombre important de tourbières de différentes natures et est identifiée comme territoire d'importance régionale pour ces milieux.
En 2012 - 2013, la Direction départementale des territoires de l'Isère (Ddt) a engagé la mise en œuvre de la stratégie départementale de protection des tourbières sur la chaîne de Belledonne, qui se traduit par l'identification des sites sensibles et leur possible classement en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (Appb).
L'association Espace Belledonne a souhaité engager en parallèle une mobilisation locale partenariale autour de la gestion concertée de ces milieux entre acteurs pastoraux et acteurs de l'environnement.

Les objectifs du projet
Il s'agit donc de mettre en place et expérimenter des modes de gestion partagés des patrimoines naturels liés à l'eau, dans les espaces pâturés d'altitude (zones humides et tourbières d'alpage). Le projet vise à mobiliser les acteurs locaux autour de ces thématiques, et de mobiliser des compétences spécifiques en se basant sur les inventaires naturels et pastoraux existants pouvant être complétés si nécessaire. Par la suite, des plans de gestion intégrés seront travaillés avec les acteurs locaux. Le programme sur 2 ans devrait permettre les premières mises en œuvre concrètes, sur des sites à identifier par le croisement des enjeux "eau", "pastoralisme" et ceux liés au contexte du ou des sites retenus dans cette expérimentation.

Laura Jameau

Un fonds de dotation pour les conservatoires d'espaces naturels

Une nouvelle étape vers l'harmonisation nationale des conservatoires

Créé en juillet 2011, le fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels est un outil permettant de recevoir les dons et les legs.
Les fonds de dotation, issus de la loi de modernisation de l'économie de 2008, sont des personnes morales de droit privés qui peuvent recevoir et gérer les biens de valeur mobilière ou immobilière qui leur sont cédés et ceci dans un objectif d'intérêt général.
Ce système présente de nombreux avantages :

- les versements faits au fonds de dotation ouvrent droit à la réduction fiscale de l'impôt sur le revenu de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable,
- la donation au fonds de dotation est exempte de droit de mutation,
- s'il s'agit d'un terrain d'intérêt écologique, il est versé à la partie inaliénable du fonds et sa gestion désintéressée et durable à des fins de préservation de la biodiversité est garantie,
- s'il s'agit d'un bien d'une valeur mobilière ou immobilière, les moyens mobilisés seront affectés au financement d'un projet de préservation de la biodiversité par le réseau des Conservatoires,
- toute donation fait l'objet d'un acte notarié garantissant juridiquement au donateur et à ses héritiers le respect de leur volonté.

Bruno Veillet

Pour toute précision :
adressez vous à votre notaire
ou à fonds-de-dotation@reseau-cen.org

En bref

Parution

Les actes des premières rencontres pour la conservation des pelouses et coteaux secs de Rhône-Alpes viennent de paraître. À destination des personnes ayant participé aux rencontres, ils sont également disponibles en format papier sur demande ou consultables sur le site Internet du conservatoire : http://avenir.38.free.fr.

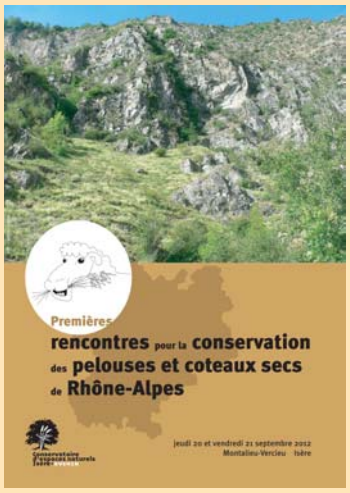

Mouvement de personnel

Après plusieurs années de bons et loyaux services consacrés, entre autres, aux pelouses sèches et aux zones humides, notre chargée de mission Laura Jameau nous a quitté fin septembre pour une mission qui la rapprochera de ses attaches dans Belledonne à travers l'animation du Site natura 2000 "Cembraie, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne, de Chamrousse au Grand Colon". Nul doute que les différentes actions auxquelles nous participons sur ce territoire nous amènerons à nous croiser régulièrement.

Florent Baud

Chef de projet • Romanche - Gavet • EDF

Conservatoire d'espaces naturels Isère - AVENIR : Le nouvel aménagement hydraulique EDF de Romanche - Gavet constitue un chantier important. Outre son intérêt économique, le nouvel ouvrage contribuera-t-il à améliorer la situation vis à vis des milieux aquatiques ?

F. Baud : Le projet Romanche - Gavet consiste à construire une nouvelle centrale, souterraine, qui remplacera les centrales existantes le long de la moyenne Romanche. Les cinq barrages actuels seront donc déconstruits ce qui permettra de rétablir la franchissabilité piscicole. Quant au nouveau barrage actuellement en cours de construction, il sera équipé d'une passe à poissons. Le décloisonnement de ce tronçon de rivière de 10 km environ, complété par la renaturation d'un linéaire de berges important, permettra ainsi de redonner un aspect plus naturel à la rivière et d'améliorer la qualité des milieux aquatiques.

CEN Isère : Dans le cadre de ses obligations vis à vis de la compensation à la destruction de milieux terrestres secs, EDF s'est engagé dans un projet de restauration écologique du site de l'Île Falcon. Qu'apporte le partenariat avec notre conservatoire à cette opération ?

FB : La restauration écologique du secteur de l'Île Falcon est un enjeu fort pour EDF. Au-delà de la compensation des incidences du projet Romanche - Gavet, elle permet également d'apporter des solutions pour ce territoire. Le partenariat permet à EDF de bénéficier des compétences scientifiques reconnues du CEN Isère en matière de faune et de flore et de son expérience dans la gestion des milieux naturels. Il permet également à EDF de proposer une gestion la plus cohérente possible avec les enjeux naturalistes et les actions menées par les autres acteurs sur les sites.

PROPOS RECUEILLIS PAR BRUNO VEILLET

Pauline Touré

Secrétaire - Assistante comptable

Conservatoire d'espaces naturels Isère - AVENIR : Qu'est-ce qui t'a amené au Conservatoire ?

P. Touré : Auparavant, je travaillais déjà dans le secteur associatif mais dans le domaine culturel. À la naissance de mon premier enfant, j'ai voulu me réorienter. Afin de reconnaître et généraliser mes compétences, j'ai alors passé une VAE et validé un BTS de gestion PME PMI. Sensibilisée aux questions environnementales et souhaitant rester dans l'associatif, j'ai postulé aux offres ANPE dans ce secteur, ce qui m'a permis d'intégrer très rapidement l'équipe du conservatoire en 2009.

CEN Isère : Quelles sont tes missions au sein de l'association ?

PT : J'ai été embauchée par le conservatoire comme assistante comptable (saisie des écritures, lettrage, rapprochement bancaire...).

L'année suivante, au départ à la retraite de ma collègue Annick Batoux et après une période de relais avec elle, l'association m'a redistribué ses missions de secrétaire polyvalente.

J'exerce donc, dans mon poste actuel, des fonctions assez larges et variées. En complément de mes missions de comptabilité, je m'occupe de l'accueil, du relationnel en interne, mais aussi de toute la partie administrative (courriers, base de données contacts, commandes...). Je gère également tout ce qui concerne le fonctionnement associatif (suivi des adhésions, des réunions du Conseil d'administration, participation à l'organisation de l'Assemblée générale, documents officiels...).

Je travaille avec l'ensemble de l'équipe et plus particulièrement avec mes collègues du pôle administratif.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANOUK MERLIN

2013 SOUTIEN INDIVIDUEL

Je souhaite soutenir les actions du Conservatoire

- en m'abonnant au bulletin d'information *La feuille de chêne* (3 ou 4 numéros par an) ..... **10 €**
- en devenant membre bienfaiteur ..... €
- en versant un don manuel de soutien de ..... €

Total de ma contribution pour l'année 2013 ..... €

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

.....

Fait à .....

le .....

Signature

Pour les communes et groupements de communes, s'adresser au bureau du Conservatoire.

Conservatoire d'espaces naturels Isère • AVENIR

2, rue des Mails
38120 Saint-Égrève
Téléphone 04 76 48 24 49
Télécopie 04 76 48 24 26
Courriel avenir.38@wanadoo.fr
Site Internet http://avenir.38.free.fr

Conservatoires d'espaces naturels

Le CEN Isère est membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels

La feuille de chêne
N° 40
Responsable de la publication : Bruno Veillet
Coordination et mise en page : Anouk Merlin
Maquette : Thomas Lemot
L'ensemble de l'équipe du CEN Isère a participé à la réalisation et à la relecture de ce numéro.
Bulletin tiré à 1300 exemplaires
par l'imprimerie Notre-Dame. ISSN 1767-9427

Avec le soutien de :
RhôneAlpes Région
isère CONSEIL GÉNÉRAL